

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2021

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 15 - Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt et un le TRENTE SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2021.

Présents: Mesdames et Messieurs BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, BACH Yves, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, ANDRIEU Francis, CONTE Benoît, LÉVEILLÉ Juliette, CAMBOU Michel, WARGNY Christophe, GOMEZ Hélène et RENARD Serge.

Absents excusés : néant

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : BACH Yves

Convention mise à disposition de La Halle pour le Relais Assistantes Maternelles qui propose gratuitement des animations en direction des assistant(e)s maternel(le)s, des parents et des enfants tous les mardis matin. En contrepartie, la CCPLL versera un montant forfaitaire annuel de 500 € à la commune.

Convention tripartite entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, la commune et la CCPLL dans le cadre du projet de construction d'un pôle médical et de logements sociaux. Cet organisme public se porte acquéreur de la parcelle visée par le projet en lieu et place de la commune le temps de la réalisation du projet.

Convention d'utilisation de la bibliothèque par les écoles et l'association « A livre ouvert » en vue de définir les droits et les devoirs de chacune des parties.

Révision convention Halle Sportive

- les locations ne pourront excéder 12 mois consécutifs
- Les structures de type Association, club, organisme public ou privé → 2 € de l'heure avec signature d'une convention
- Tout autre utilisateur hors convention → 5 € de l'heure.

Une régie de recettes va être créée pour encaisser le produit des utilisations ponctuelles.

Demande subvention au titre des amendes de police Afin d'instaurer une zone 30 km/h sur une partie du bourg, nous devons faire l'acquisition des panneaux nécessaires qui seront complétés par les radars informatifs que nous possédons déjà. Nous sollicitons une subvention à hauteur de 75% du coût prévisionnel de 1 075,29 € HT / 1 290,35 € TTC.

La séance est levée à 21h40.

Fait à Limogne en Quercy, le 01 octobre 2021

Le Maire, Jean-Claude VIALETTE,

